

Formation des membres de CHS

Décrets des Comités Hygiène et Sécurité

Examen des décrets
par groupe

J-Y LAURENT, N. BOYER-ZELLER , J-C LEBECQ, J. MERCADIER

13 janvier 2009

Décret 82-453 du 28 Mai 1982

**Hygiène et sécurité du travail et prévention
Médicale dans la fonction publique**

Modifié par le décret 95-680 du 9 mai 1995



**Santé et Sécurité des travailleurs et prévention
des risques professionnels**

Dispositions du décret

Titre I : Les règles relatives à l'H & S

- Obligations et responsabilités du chef d'établissement
- Législation et réglementations applicables
- Mise en œuvre
- Contrôles

Titre II : La formation en matière d'H & S

Titre III : La médecine de prévention

Titre IV : Les organismes compétents

- CTP
- CCHS – CHS – CSHS ...

Organismes compétents en matière d'Hygiène et Sécurité

Commission Centrale de l'Hygiène et de la Sécurité
Conseil Supérieur de la fonction publique

Comités Techniques
Paritaires



CHS

- CHS / CCHS administration centrale
- CHS régional
- CHS spécial

Décret 82-453

Fonction publique

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

CTP

CHS

CNRS

CHS

INSERM

CCHS

INRA

CCHS

IRD

CSHS
Délégation
régionale

CSHS
Unité

CSHS
Administration déléguée
régionale

CHS
Centre

CLHS
Centre

Université

Université



Décret 95-482

**CHS des établissements publics
d'enseignement supérieur**



C C H S Ministère

Université

- **CHS**
- **CLHS UFR**

CA

Novembre 2007

**LRU
Loi Pécresse**

**CTP
Universités**

Décret CHS ?

Formation des membres de CHS

Décrets des Comités Hygiène et Sécurité

Examen des décrets
par groupe

J-Y LAURENT, N. BOYER-ZELLER , J-C LEBECQ, J. MERCADIER

Groupe 1

Composition des C H S
Mode de désignation
des membres du C H S

Groupe 2

Rôle des C H S
Conditions d 'intervention

Groupe 3

Droit d'accès aux locaux
Enquête après accident ou
maladie professionnelle

Groupe 4

Fonctionnement des C H S

Groupe 1

Composition des C H S

Chapitre III
Décret 82 - 453

Chapitre II
Décret 95-482

Mode de désignation des membres du C H S

Chapitre IV
Décret 82 - 453

Chapitre III
Décret 95-482

Composition

Le CHS

- Administration 3 à 7
- Personnel 5 à 9
- Usagers 2 à 3
- Médecin de prévention
- Directeur du Service de Médecine Préventive

Voix délibérative

Membres de droit

- Infirmière
- Inspecteur
- ...

Voix consultative

Membres invités : ACMO, experts, IHS autres établissements...

Mode de désignation des membres du CHS (titulaires et suppléants)

Représentants de l'Administration

- Choisis et nommés par l'Autorité auprès de laquelle le Comité est créé

Ministre, Dir. EPST, Président d'Université, Délégué régional...

Représentants du Personnel

- **Décret 82-453** : désignés librement par les organisations syndicales représentatives au CTP
- **Décret 95-482** : désignés librement par les organisations syndicales représentatives au CA

Durée du mandat : 3 ans

La liste nominative des représentants du Personnel, précisant le lieu de travail de chacun, doit être portée à la connaissance des agents

Groupe 2

Rôle des C H S
Conditions d'intervention

Chapitres I et V
Décret 82 - 453

Rôle du CHS

Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans le travail, promouvoir la formation à la sécurité et contribuer à l'amélioration des conditions H et S dans l'Etablissement

Connaitre les questions relatives

- observation des législations et réglementations
- méthodes et techniques de travail / équipements
- projets d'aménagements / constructions de bâtiments
- adaptation des postes de travail aux handicapés
-

Décret 82-453 Art. 30

Propositions

- mesures pour améliorer l'H et S
- formation à la sécurité
- actions de prévention

Analyses

- analyse des risques professionnels
- document unique d'évaluation des risques
- registre H et S

Avis

- règlements et consignes
- programme annuel de prévention des risques
- rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels
- rapport annuel de médecine préventive
- aménagement des postes de travail

Enquêtes

- accidents ou maladies professionnelles
- signalements danger grave et imminent

Droit d'accès aux locaux

Groupe 3

Rôle des C H S
Conditions d'intervention

Chapitres I et V
Décret 82 - 453



Droit d'accès aux locaux
Enquête après accident ou maladie professionnelle

Droit d'accès et visite des locaux

Objectif : informer les membres du CHS sur les conditions de travail des personnels

Mission établie par le Comité

- lors d'une réunion du CHS
- à la demande de son Président
- sur demande écrite de la moitié des représentants du personnel

Locaux relevant de leur zone de compétence

Droit exercé par une délégation du CHS

- représentant de l'administration
- représentant du personnel
- médecin de prévention...

Ce n'est pas un droit individuel

⇒ Rapport de visite présenté au CHS

Enquête après accident de service ou maladie professionnelle

Accident ou maladie

- ayant entraîné mort d'homme
- paraissant entraîner une incapacité permanente
- ayant révélé un danger grave
- ayant pu entraîner des conséquences graves
- présentant un caractère répété

Commission d'enquête

- un représentant de l'administration
- un représentant du personnel
- le médecin de prévention

.....

⇒ **Le CHS est informé des conclusions de l'enquête et des suites données**

Groupe 4

Fonctionnement des CHS

Chapitre VI
Décret 82 - 453

Fonctionnement du CHS

- règlement intérieur
- fréquence des réunions
- conditions de vote
- discrétion professionnelle
- facilités donnés aux représentants
- quorum
- procès-verbal et diffusion des avis



- Evolution du décret de 95 par rapport à celui de 82**
- rattachement au CTP
 - usagers
 - sections inter-établissements/organismes

Formation des membres de CHS

Expérience d'un membre du CHS
Le droit de retrait

P. TILLARD, INRA

P. MONTCOURRIER, INSERM

13 janvier 2009

Le registre d'Hygiène et Sécurité

- **doit être ouvert dans chaque service**
- **quel que soient ses effectifs**
- **facilement accessible**
- **à la disposition des personnels et des étudiants**
- **l'ACMO veille à la bonne tenue du registre (art. 4-1)**

Article 47

- ➔ **Observations et suggestions relatives
à la prévention des risques professionnels
et à l'amélioration des conditions de travail**

Groupe 1

Composition des C H S

Chapitre III
Décret 82 - 453

Chapitre II
Décret 95-482

Mode de désignation des membres du C H S

Chapitre IV
Décret 82 - 453

Chapitre III
Décret 95-482

Groupe 2

Rôle des C H S Conditions d'intervention

Chapitres I et V

Décret 82 - 453

Chapitre IV

Décret 95-482



Droit d'accès aux locaux

Enquête après accident ou maladie professionnelle

Groupe 3

Rôle des C H S Conditions d'intervention

Chapitres I et V
Décret 82 - 453

Chapitre IV
Décret 95-482



Droit d'accès aux locaux
Enquête après accident ou maladie professionnelle

Groupe 4

Fonctionnement des CHS

Chapitre VI
Décret 82 - 453

Chapitre V
Décret 95-482